



Languages Canada
Langues Canada

Votre destination linguistique • Your language destination

CADRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DE LANGUES CANADA

Protéger les étudiants et rassurer
les gouvernements au moyen
de réglementation

JUILLET 2012

Contact:
Gonzalo Peralta
Directeur général, Langues Canada
E: gperalta@languagescanada.ca
T: 613-624-8409

Le cadre d'assurance de la qualité (CAQ) de *Langues Canada* a été créé dans le but d'offrir un système de réglementation global pour le secteur canadien de la formation linguistique. Menée par le secteur, cette initiative unifie le secteur, crée des règles du jeu équitables en assurant que tous les programmes respectent des lignes directrices semblables et donne aux gouvernements et aux étudiants les assurances nécessaires à propos de l'intégrité de ceux qui se conforment au cadre.

Cette initiative dirigée par le secteur vise l'atteinte de trois objectifs importants :

1. rehausser la réputation du Canada à titre de destination pour la formation linguistique, par la mise en œuvre d'un régime national d'accréditation d'envergure internationale;
2. assurer la protection des consommateurs et protéger les intérêts des étudiants ainsi que les entreprises et les personnes qui recommandent les écoles membres de *Langues Canada* pour la formation linguistique;

3. éviter que les gouvernements de tout ordre au Canada soient tenus de créer des organismes de réglementation pour surveiller les établissements canadiens de formation linguistique, en offrant le régime d'accréditation de LC étayé par un fonds d'achèvement de la formation financé par l'industrie.

Le cadre d'assurance de la qualité de Langues Canada repose sur trois piliers fondamentaux :

1. normes et accréditation;
2. achèvement garanti des programmes des étudiants;
3. règlements administratifs et code de déontologie.

Normes et accréditation – normes, régime d'accréditation, conseil consultatif d'accréditation

Normes

Adoptées et adaptées de notre prédécesseur, le Conseil des langues du Canada, les *normes de Langues Canada* ont été élaborées par des experts du domaine de la formation linguistique, qui ont tenu compte des normes et pratiques exemplaires actuelles dans le monde entier. La création d'une nouvelle norme ou la modification d'une norme en vigueur doit être mise au vote à l'assemblée générale annuelle de LC. Autrement dit, les membres des programmes d'anglais et de français de toute importance, des secteurs public et privé, doivent convenir d'une nouvelle norme. En vertu du processus, une nouvelle norme est proposée au comité de l'assurance de la qualité, puis étudiée par les membres du comité ainsi que le conseil consultatif d'accréditation avant d'être proposée au conseil d'administration. Une fois que la norme est approuvée par le conseil d'administration, elle est soumise au vote de l'ensemble des membres et, après avoir été approuvée par les membres, la norme est intégrée dans le processus de normes et d'accréditation. Les normes de LC portent sur les six domaines relevant de normes internationales particulières : services aux étudiants, personnel enseignant, programme d'études, commercialisation et promotion, administration et admissions des étudiants.

Régime d'accréditation

Dans le but d'assurer le respect des normes, LC a créé le *régime d'accréditation de Langues Canada*. Les programmes de langues se prêtent à un processus rigoureux afin d'obtenir l'accréditation et, s'ils y parviennent, à l'affiliation à Langues Canada. Afin d'être accrédité, le programme candidat doit démontrer qu'il satisfait ou dépasse les

exigences précisées dans les normes. Le processus d'accréditation, effectué par un organisme indépendant qui est sélectionné par voie de concours à l'échelle nationale (Orion Assessment Services of Canada), comporte un examen des documents (p. ex. politiques, publicité, etc.) et une vérification sur place qui fait appel aux pratiques exemplaires en matière de vérification (y compris des entrevues avec les cadres, le personnel enseignant et les étudiants).

Au début de 2008, l'entreprise George Tillman Consulting s'est livrée à une étude approfondie et indépendante du régime d'accréditation de LC. Cette étude demandée par le Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation (CCFPAIE) a été organisée et financée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). L'étude a rassuré le CCFPAIE de l'authenticité et de la bonne réputation des établissements auxquels sera accordée la permission d'utiliser l'image de marque de l'éducation qui serait établie au Canada. Le Comité a commandé cette étude afin de vérifier si le régime d'accréditation instauré par Langues Canada satisfait aux normes d'assurance de la qualité prescrites par les diverses administrations responsables du domaine de l'éducation tant au Canada qu'à l'étranger. Les conclusions de l'étude ont été positives et sont résumées ci-dessous.

RAPPORT TILLMAN (mars 2008)

Les principes et les mécanismes d'assurance de la qualité que l'on y retrouve se comparent assez bien à ceux formulés au Cadre canadien de reconnaissance des qualifications correspondant à un grade du CMEC, aux Procédures et normes d'évaluation

Normes et accréditation – normes, régime d'accréditation, conseil consultatif d'accréditation à suite

de la qualité des nouveaux programmes menant à des grades ainsi qu'aux Procédures et normes d'évaluation des nouveaux établissements conférant des grades.

Le régime d'accréditation de Langues Canada se compare assez bien à ceux des normes et des processus des régimes provinciaux les plus rigoureux d'assurance de la qualité et cadres de reconnaissance des qualifications.

Langues Canada a établi son mécanisme et ses normes à la suite d'un examen de ses méthodes antérieures et des politiques et méthodes de neuf mécanismes de renommée internationale, du Canada, de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Le régime est clairement défini; les méthodes et les normes s'y rapportant sont disponibles au public. Principes pertinents de Langues Canada : être un processus transparent; présenter un rapport coût-bénéfice avantageux; promouvoir l'intégrité et la rigueur des normes et du processus dans son ensemble; prévoir des modalités d'appel des décisions; prévoir un système de passeport provisoire (un mécanisme intervenant en cas de problématiques mineures); être diligent et précis; être administré de manière professionnelle, cohérente et fiable.

Chaque examen des programmes fait appel à des experts indépendants possédant de l'expérience dans le domaine de la formation linguistique et de l'accréditation et l'évaluation des programmes.

Les programmes de langues de Langues Canada se sont engagés lors de la constitution de Langues Canada à reconnaître la validité et le caractère obligatoire du processus.

Conseil consultatif d'accréditation

Le conseil consultatif d'accréditation est chargé de la surveillance du régime d'accréditation. À ce titre, il examine les normes et en rend compte aux membres, recommande les pratiques exemplaires (y compris les développements internationaux) et s'occupe des appels en matière d'accréditation. Le conseil se compose de représentants de la direction de LC et d'Orion Assessment Services of Canada, d'un représentant du comité de l'assurance de la qualité de LC et de trois experts indépendants – un premier du secteur de la formation linguistique en anglais, un deuxième du secteur de la formation linguistique en français et un troisième du domaine des normes et des régimes d'accréditation, de certification et de vérification. Il est convenu que pour les appels, toutes les personnes non indépendantes se retirent afin d'obtenir une opinion impartiale.

Achèvement garanti des programmes des étudiants

Les étudiants inscrits à des programmes de langues d'établissements publics sont protégés en vertu des politiques et des processus provinciaux et territoriaux. Afin d'offrir le même niveau de protection aux étudiants qui assistent à des programmes du secteur privé, LC assure directement la protection des droits de scolarité des étudiants à l'aide de deux mécanismes, soit le régime d'assurance pour l'achèvement des études (eCAPMC) et le fonds d'assurance études pour les étudiants (SEAF) de LC.

eCAP™ – en cas de fermeture ou d'interruption d'un programme de langues, les étudiants inscrits auprès de programmes membres de LC sont assurés d'achever leur formation linguistique dans un autre établissement accrédité.

SEAF – si le régime eCAPMC ne s'applique pas (p. ex. le programme se trouve dans une région éloignée où il n'y a aucun autre programme de langues accrédité), LC a créé un fond pour aider les étudiants à terminer leurs études ailleurs ou à obtenir un remboursement de leurs frais de scolarité.

Règlements administratifs et code de déontologie

Les règlements administratifs et le code de déontologie de LC énoncent les principes auxquels il faut adhérer afin d'être admis dans l'association et de maintenir son affiliation. En outre, les règlements administratifs fournissent les mécanismes exigés pour faire respecter le code de déontologie, les normes et les règlements administratifs mêmes. Tout membre qui n'observe pas les critères des normes, du code de déontologie ou des

règlements administratifs peut perdre sa qualité de membre. En effet, une école de Vancouver a perdu son statut de membre en 2011, à l'instar d'une université d'une autre province canadienne.

Il est important de noter que le code de déontologie de LC exige que tous les membres se conforment à toutes les lois et à tous les règlements applicables en tout temps.

Reconnaissance du cadre d'assurance de la qualité de Langues Canada pour le secteur de la formation linguistique

Le régime d'accréditation et les mesures de protection des étudiants de Langues Canada ont été reconnus officiellement aux échelons national, provincial et territorial comme suit :

- **provinces et territoires** – Langues Canada a travaillé en étroite collaboration avec le Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation afin de fournir un cadre qui puisse satisfaire ou dépasser les exigences provinciales. Outre la Colombie-Britannique avec la marque EQA, plusieurs provinces, dont la Nouvelle-Écosse, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard, reconnaissent le régime d'accréditation de LC à titre de principal critère d'assurance de la qualité pour les programmes de formation linguistique des secteurs privé et public afin qu'ils soient autorisés à utiliser la marque Imagine Education au/in Canada;
- **MAECI** – Langues Canada a convaincu le MAECI qu'elle satisfait et dépasse les exigences pour le marketing international de l'éducation. Le MAECI exige à présent que tous les fournisseurs de formation linguistique soient accrédités par Langues Canada pour participer à tous les événements et projets de promotion de l'éducation parrainés par les ambassades à l'étranger;
- **CMEC** – le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI), un organisme du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), reconnaît le régime d'accréditation et dresse une

liste de tous les membres de Langues Canada, travaillant conjointement avec Langues Canada afin de tenir cette liste à jour;

- **ministère du Patrimoine canadien** – tient à jour les listes officielles de programmes de langues accrédités du gouvernement fédéral, tous des membres de LC.

Le cadre d'assurance de la qualité de Langues Canada n'est pas seulement reconnu aux échelons national et provincial. Sur la scène internationale, le secteur canadien de la formation linguistique a aussi été reconnu et s'inscrit dans les efforts internationaux en matière de pratiques exemplaires en assurance de la qualité. En septembre 2011, Langues Canada a participé au tout premier symposium international sur l'assurance de la qualité en formation linguistique et compte rester actif à l'échelle mondiale. De plus, English UK et d'autres importantes associations du secteur de la formation linguistique reconnaissent les normes de Langues Canada. Des organismes internationaux, dont ICEF, n'acceptent que les membres du secteur canadien de la formation linguistique qui sont accrédités par Langues Canada à leurs événements et pour leurs publications.

Conclusion

Le secteur canadien de la formation linguistique est un chef de file en matière de qualité. Depuis plusieurs décennies, nos professeurs de langues préparent avec succès les étudiants aux études universitaires et aux activités professionnelles. Les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que le CMEC et le MAECI, ont reconnu le rigoureux cadre d'assurance de la qualité que Langues Canada a créé.

Langues Canada estime que son cadre d'assurance de la qualité atteint efficacement les objectifs visés. Il a permis de rehausser la réputation du Canada à titre de destination pour la formation linguistique. Il offre une protection efficace des consommateurs et protège les intérêts des étudiants inscrits dans les établissements membres de LC.

De façon plus importante, dans le contexte de l'examen actuel du Programme des étudiants

étrangers, le cadre d'assurance de la qualité de LC offre aux gouvernements de tout ordre au Canada une solution toute faite à la surveillance des établissements canadiens de formation linguistique. À ce titre, Langues Canada croit que les gouvernements devraient nommer Langues Canada comme organisme d'accréditation reconnu pour le secteur langagier. Ainsi, l'affiliation à LC donnerait aux établissements les qualités voulues pour accueillir des étudiants étrangers en vertu des nouveaux règlements de CIC.

Le cadre d'assurance de la qualité de Langues Canada peut constituer une importante partie de la base exigée à l'appui des lignes directrices et des processus concernant les visas et les permis pour les étudiants étrangers et, ainsi, appuyer l'intégrité des programmes et les processus provinciaux et de CIC.